



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire :

Le **jeudi 21 juin 2012**, à l'Amphithéâtre de l'Immeuble de la CRRAE-UMOA, Plateau, à **10 heures 30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A/ A TITRE ORDINAIRE

- 1 – Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011.**
- 2 – Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.**
- 3 – Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les articles 432, 438 et suivants de l'Acte Uniforme portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et approbation des conventions mentionnées à l'article 438 précité.**
- 4 – Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et affectation des résultats.**
- 5 – Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.**
- 6 – Quitus aux Administrateurs.**
- 7 – Nomination des Administrateurs.**
- 8 – Nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants**
- 9 – Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs conformément à l'Article 431 de l'Acte Uniforme portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.**
- 10– Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

B/ A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 1 – Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi bancaire.**
- 2 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou non de son choix au moyen d'un modèle de pouvoir à retirer au Siège Social de la Banque.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale et prescrite par la loi est tenue à la disposition des Actionnaires également au Siège de la Bici-Bourse, rue Gourgas, Abidjan-Plateau.

Pour le Conseil d'Administration